

ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DES COMPTES

Comment accélérer la production des comptes annuels dans les établissements de l'enseignement privé

➤ PUBLIC

Chefs d'Établissement, Directeurs Administratifs et Financiers, Responsables Administratifs et Financiers, Attachés de Gestion, Comptables.

➤ PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Cependant elle s'adresse principalement aux salariés des établissements de l'enseignement privé touchant au domaine comptable et de gestion.

➤ MODALITÉS D'ADMISSION

Signature de la convention de formation.

➤ DÉLAI D'ACCÈS

10 jours ouvrés

➤ OBJECTIFS

- Planifier et réaliser les travaux de révision comptable.
- Structurer un dossier de contrôle adapté au secteur et mettre en place des techniques d'auto-contrôle.
- Préparer au mieux le dossier comptable avant l'intervention de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes

➤ MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active et participative reposant sur des échanges avec les stagiaires.
- Apports théoriques, synthèse, exercices pratiques, mises en situation.
- Livret de formation remis à chaque stagiaire ;
- Connexion internet, vidéo projecteur, paper board

➤ MOYENS D'ENCADREMENT

L'animation de la formation est assurée par un expert KPMG Academy

➤ NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.

➤ DATES DE LA FORMATION

Consulter les dates sur notre site : <https://www.arephautsdefrance.fr/>

➤ DURÉE

14 heures.
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➤ TYPE DE SESSION

Intra

➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation des acquis.

➤ VALIDATION

Attestation de formation.

➤ TARIF

600 € Net par stagiaire.

➤ LIEU*

AREP Hauts de France
Parc de la Haute Borne, 70 avenue de l'Harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq
** Possibilité de programmer la session dans votre établissement*

➤ ACCESSIBILITÉ

- Locaux conformes à la réglementation E.R.P., accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure

➤ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier Floquet - Tél. 03.20.07.96.18



PROGRAMME

> LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Les sources du droit applicable aux OGE :

- Les comptes annuels
- Le schéma d'organisation comptable
- L'annexe
- La spécificité comptable de l'enseignement privé
- Les tableaux de synthèse de fin d'exercice

> LE CONTRÔLE INTERNE

- Les conditions préalables à un bon arrêté
- La définition du contrôle interne
- Les fonctions du contrôle interne
- Les avantages du contrôle interne
- Les limites du contrôle interne
- Les principes d'organisation du contrôle interne

> LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX

Les aspects juridiques :

- Les statuts
- Les registres des procès-verbaux des conseils d'administration
- Les registres des procès-verbaux des assemblées générales
- Les principaux contrats qui lient l'association

La notion de contrôle comptable :

- Les objectifs du contrôle comptable
- Le principe d'organisation du contrôle
- Les vérifications détaillées
- Les moyens et méthodes de contrôle
- L'exécution des contrôles

> LE CALENDRIER

- Le calendrier d'année de la gestion

> LES PRECONISATIONS PRATIQUES

- Le dossier permanent
- Le dossier annuel

> LES DOSSIERS DE CONTRÔLE

- Les fonds propres – subventions – provisions
- Les immobilisations
- Les stocks
- Les achats/fournisseurs
- Le social
- Les impôts et taxes
- Les opérations financières
- Les éléments exceptionnels
- Les autres comptes et l'annexe

94,81%

DE STAGIAIRES
SATISFAITS *

96,73%

DE VALIDATION
DES ACQUIS *